

# DIMANCHE 30 MARS 2025

## VIDE PENDERIE



**BULLETIN RESERVATION : vide-penderie 30/03/2025 (8h00) salle des fêtes du Thou organisé par la GYMNASTIQUE VOLONTAIRE DU THOU**

A retourner accompagné du règlement (chèque libellé à l'ordre de la "Gymnastique Volontaire du Thou"). **RESERVATION EFFECTIVE SEULEMENT APRES PAIEMENT.**

Mme PEPIN Marie-France  
26 rue de la motte blanche – 17290 LE THOU  
05 46 35 63 68 06 67 88 44 99  
[dominique.pepin2@club-internet.fr](mailto:dominique.pepin2@club-internet.fr)

Nom, Prénom : .....

Adresse : .....

Mail : ..... Tél port. ....

Titulaire de la pièce d'identité n°: .....

délivrée le ..... par : .....

Nombre de mètres : ... x 3 € = ..... **(réserver 2 m au minimum et 10 m maximum)  
tables et portant non fournis**

Déclare sur l'honneur :

- ne pas être commerçant
- ne vendre que des objets personnels et usagers (article L 310-2 du Code Pénal)
- la non participation à deux autres manifestations de même nature au cours de l'année civile (article R 321-9 du Code Pénal)

Date et signature

**INSTALLATION SOUHAITEE LA VEILLE ENTRE 17 ET 19 HEURES**

IMPRIME PAR NOS SOINS, NE PAS JETER SUR LA VOIE PUBLIQUE PUBLIQUE

# DIMANCHE 30 MARS 2025

## VIDE PENDERIE



**BULLETIN RESERVATION : vide-penderie 30/03/2025 (8h00) salle des fêtes du Thou organisé par la GYMNASTIQUE VOLONTAIRE DU THOU**

A retourner accompagné du règlement (chèque libellé à l'ordre de la "Gymnastique Volontaire du Thou"). **RESERVATION EFFECTIVE SEULEMENT APRES PAIEMENT.**

Mme PEPIN Marie-France  
26 rue de la motte blanche – 17290 LE THOU  
05 46 35 63 68 06 67 88 44 99  
[dominique.pepin2@club-internet.fr](mailto:dominique.pepin2@club-internet.fr)

Nom, Prénom : .....

Adresse : .....

Mail : ..... Tél port. ....

Titulaire de la pièce d'identité n°: .....

délivrée le ..... par : .....

Nombre de mètres : ... x 3 € = ..... **(réserver 2 m au minimum et 10 m maximum)  
tables et portant non fournis**

Déclare sur l'honneur :

- ne pas être commerçant
- ne vendre que des objets personnels et usagers (article L 310-2 du Code Pénal)
- la non participation à deux autres manifestations de même nature au cours de l'année civile (article R 321-9 du Code Pénal)

Date et signature

**INSTALLATION SOUHAITEE LA VEILLE ENTRE 17 ET 19 HEURES**

IMPRIME PAR NOS SOINS, NE PAS JETER SUR LA VOIE PUBLIQUE PUBLIQUE